



**MARCHE PUBLIC DE SERVICES**

**PARC NATIONAL DE LA RÉUNION**

**LETTRE DE CONSULTATION  
(VALANT CCP ET RC)**

**Appel d'offre  
pour une prestation d'accompagnement dans la  
préparation et l'animation des Ateliers territoriaux  
«Transition écologique et Lumière».**

**Marché n°2019\_MAPA\_05**

Personne publique contractante : Parc national de La Réunion  
Renseignement d'ordre administratif : Secrétariat Général  
Tél : 0262 90 11 35

Adresse d'accès aux documents de consultation et de remise des plis :  
[www.marchés-publics.gouv.fr](http://www.marchés-publics.gouv.fr)

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES: Vendredi 23/08/2019 A 12 HEURES**

# PRÉAMBULE

## Cadre de la consultation

### **a. Structure du marché**

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée définie aux articles L. 2123 1. ,R. 2123 1.1 °, R. 2123 4. du Code de la Commande Publique (CCP)

La consultation n'est pas allotie.

### **b. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **c. Date limite de réception des offres**

La date limite de remise des candidatures et des offres est fixée au **23/08/2019 avant 12h00**.

## Article 1 : Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

---

Parc national de La Réunion  
258, rue de La République  
97431 La Plaine-des-Palmistes  
Tél : 02 62 90 11 35  
Télécopie : 02 62 90 11 39

Site internet public : <http://www.reunion-parcnational.fr>

représenté par Monsieur Jean-Philippe Delorme, son directeur

## Article 2 : Présentation du pouvoir adjudicateur et de ses problématiques actuelles

---

Créé en 2007, le Parc national de La Réunion, est né d'une prise de conscience collective :

***« l'exceptionnelle nature de l'intérieur de l'île exige d'être protégée pour transmettre aux générations futures ce patrimoine d'exception ».***

En 2014, la Charte du Parc national a été adoptée. Ce document, ratifié par l'État et les collectivités locales, définit les objectifs de protection pour le cœur de parc et les orientations de développement durable pour l'aire d'adhésion. Elle constitue également le plan de gestion du Bien « Pitons, cirques et remparts ». En effet, espace d'exception reconnu au niveau international, le cœur du parc national coïncide avec le Bien naturel des Pitons, cirques et remparts, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO, pour la beauté spectaculaire de ses paysages et la richesse de sa biodiversité.

Les actions de préservation de la biodiversité sont mises en œuvre en priorité en faveur des espèces les plus menacées, telles que les pétrels endémiques. Parmi ces actions, le parc national coordonne, chaque année, une opération de sensibilisation sur la pollution lumineuse et sa réduction, « les nuits sans lumière ».

Pour sortir d'une opération, limitée dans le temps et centrée sur une seule espèce, et, ainsi, mettre en place une solution pérenne intégrée aux politiques publiques, il est envisagé de traiter la question sous un angle plus large et plus embrassant ; la pollution lumineuse, les aspects de transition énergétique, d'aménagement urbain, etc.

C'est un travail sur l'amélioration des conditions de milieu qui permettra, d'une part, de garantir, à long terme, l'objectif initialement porté par les nuits sans lumière, et, d'autre part, d'atteindre de multiples objectifs liés à la pollution lumineuse ; environnement urbain, santé publique, qualité du ciel, diminution de la consommation énergétique, etc

L'enjeu, pour le parc, est donc, en partant d'un point initial « espèce », de faire un travail de fond sur la question de la pollution lumineuse dans un contexte de transition énergétique et en travaillant à l'échelle de l'île entière.

Alors qu'au niveau national, la prise en compte des paysages nocturnes et de la pollution lumineuse, ainsi que la transition énergétique sont des sujets d'actualité, repris dans de nouvelles réglementations, au niveau local, à La Réunion, il paraît incontournable

d'aborder ce sujet de manière globale, en changeant d'échelle.

L'objectif est de rédiger un plan opérationnel de Transition écologique et de pollution lumineuse pour l'île, en abordant les sujets de réduction de la pollution lumineuse, les aspects de transition énergétique, d'aménagement urbain, etc. et de solliciter des financements adaptés.

Pour ce faire, une première étape est proposée : organiser des "Ateliers territoriaux" fin 2019, afin de réunir tous les acteurs concernés et susciter une dynamique de co-construction.

L'objectif de ces ateliers est de construire une ambition réunionnaise sur cette thématique et dégager des axes qui serviront à préparer le plan opérationnel, et de provoquer une rencontre entre les acteurs concernés par les éclairages, pour poser une première étape dans une prise en compte globale de la Transition énergétique et écologique sur l'île

Conçus comme un temps d'échange, de réflexion et de construction, cette action spécifique permettra de préciser localement ; (i) les questions qui se posent aux acteurs de ces politiques en mettant un focus sur la question de la pollution lumineuse, (ii) d'apporter des exemples de solutions mise en œuvre dans d'autres contextes, (iii) de préciser localement les problématiques et construire les solutions techniques les plus adaptées, (iv) de construire une gouvernance et un cadre pour les politiques publiques, et d'identifier les moyens de leur mise en œuvre.

Ces ateliers territoriaux seront organisés sur la thématique en impliquant les principaux porteurs des politiques publiques sectorielles au niveau de l'Île ; la Région et la SPL Horizon, le SIDELEC, les communes etc. Cette étape devra permettre de (i) préciser les éléments d'une stratégie à l'échelle de l'île, (ii) anticiper sur les besoins nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie en rédigeant un projet global et son plan de financement, et (iii) préfigurer une gouvernance sur la question de la transition écologique.

En pratique, les « Ateliers territoriaux » sont prévus sur 4 journées :

- jour1 : présentations de synthèse sur les grands thèmes de la transition écologique et de la Lumière,
- jour2 et 3 : ateliers dans deux territoires : objet de ce marché
- jour4 après-midi : présentation publique des résultats issus des jours 2 et 3

## **Article 3 – Descriptif de la commande**

---

### **3.1 – Accompagnement pendant la préparation de ces ateliers (env. 3 jours <sup>(1)</sup>)** *(peut se faire à distance)*

La mission consiste à conseiller le parc national au cours la préparation de ces ateliers, de manière à atteindre les objectifs fixés pendant les Ateliers, ceci peut comprendre :

- préciser les parties prenantes,
- identifier les principaux thèmes et les besoins des parties prenantes avant la tenue des ateliers,

### **3.2 – Formation de co-animateurs (env. 1-2 jours <sup>(1)</sup>)**

*(sur place)*

Formation de co-animateurs (personnel du Parc national ou d'autres structures impliquées dans l'organisation de ces ateliers). Ils auront en charge l'animation de sous-groupes pendant les journées d'ateliers.

### **3.3 – Animation des ateliers (> 4 jours <sup>(1)</sup>)**

*(sur place). du 5 au 8 Novembre ou du 12 au 15 Novembre 2019*

Animation des ateliers dans deux territoires de l'île (1/ Cilaos et 2/ région Ouest urbanisée), avec le soutien de co-animateurs formés (partie 3.2).

Pour rappel, les ateliers dans les deux territoires, sont prévus en 2ème et 3ème jour, comme un temps d'échange, de réflexion et de construction. Cette action spécifique permettra de préciser localement ; (i) les questions qui se posent aux acteurs de ces politiques en mettant un focus sur la question de la pollution lumineuse, (ii) d'apporter des exemples de solutions mise en œuvre dans d'autres contextes, (iii) de préciser localement les problématiques et construire les solutions techniques les plus adaptées, (iv) de construire une gouvernance et un cadre pour les politiques publiques, et d'identifier les moyens de leur mise en œuvre.

### **3.4 Les prestations attendues :**

Un document papier et numérique pour chaque étape 3.1 à 3.2, sous forme de CR de réunion ou d'échange.

A l'issue des Ateliers (action 3.3) , il est attendu :

- un liste d'axes de travail/d'orientations (définis pendant les ateliers dans les deux territoires). Le fond et la forme de ces axes/orientations permettra aux élus et décideurs de les reprendre lors d'une annonce officielle le 4ème jour après-midi.

Ils seront, par la suite, détaillés dans un plan opérationnel, en 2020.

*<sup>(1)</sup> = temps de réalisation stricto sensu. Si nécessaire, du temps de travail, avant ou après l'action peut être prévu.*

## **Article 4 - Organisation de la prestation**

---

### **4.1 Rôle du Parc national**

La validation des différentes productions sera assurée par l'équipe du Parc national de La Réunion. Tous les documents et réalisations effectués durant la période de mission seront propriété exclusive du Parc national de La Réunion.

## 4.2 Rôle du prestataire

Le prestataire s'engage à :

- Produire les documents associés à la commande,
- Produire, à l'issue des ateliers, pour le 4ème jour, des axes/orientations qui puissent être repris par les élus et décideurs.
- Garantir une période de réajustements, modifications, jusqu'à validation définitive des documents fournis.

## 4.3 – Calendrier prévisionnel

Le projet doit être conduit sur une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 novembre 2019. **Les « Ateliers territoriaux » sont prévus entre le 5 au 8 novembre ou entre le 12 et le 15 novembre 2019.**

## Article 5 – Les éléments mis à disposition pour la mission

---

- Bilan des opérations « Nuits sans lumière » [www.nuitssanslumiere.re](http://www.nuitssanslumiere.re)
- Fiche action « Ateliers territoriaux » du Projet d'établissement du Parc national de La Réunion
- Compte-rendus des réunions de préparation des Ateliers

## Article 6 – Modalités de réponse

---

Les dossiers de réponses seront constitués :

- Une présentation détaillée du prestataire
- Les références du prestataire sur des commandes similaires réalisées
- Une proposition d'accompagnement détaillant le cadre méthodologique proposé et la composition de l'équipe
- Une proposition tarifaire détaillée
- Un calendrier prévisionnel
- Le cahier de charges signé
- Formulaire DC1, Lettre de candidature, formulaire DC2, ( les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables sur le site internet suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>)

**Les offres seront transmises par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>**

Le référent technique :

Marc SALAMOLARD,

Chargé de mission Faune au Parc national de La Réunion

[marc.salamolard@reunion-parcnational.fr](mailto:marc.salamolard@reunion-parcnational.fr)

Le référent marché :

Estelle Moy, Gestionnaire de marché

[estelle.moy@reunion-parcnational.fr](mailto:estelle.moy@reunion-parcnational.fr)

## **Article 7 – Modalités de paiement et confidentialité**

---

Le prestataire retenu s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que le Parc national de La Réunion les documents qui pourraient lui être confiés dans l'exécution de sa mission. Le prestataire devra détailler les modalités de facturation et la durée de validité de l'offre.

### **7.1 – Mode de règlement**

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement administratif. Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours, à compter de la réception d'une facture en bonne et due forme dans le service (facturation en plusieurs étapes possible). Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du prestataire.

La facture est à transmettre à l'adresse suivante :  
**PARC NATIONAL DE LA REUNION**  
**SECRETARIAT GENERAL -Service comptabilité**  
**258 rue de la République**  
**97421 LA PLAINE DES PALMISTES**  
**Fax : 02 62 90 11 39 -Tél : 02 62 90 11 35.**

## **Article 8 – Critères de sélection des offres**

---

Le choix du prestataire se fera selon les critères suivants :

- Le coût de la prestation (20 %),
- La qualité et la pertinence de la proposition d'accompagnement (50 %),
- L'expérience et les compétences du prestataire en lien avec le projet (30%)

## **Article 9 – Modalité de passation de la commande**

---

La commande fera l'objet d'un bon de commande signé entre le prestataire retenu, attributaire du marché et le pouvoir adjudicateur.

## **Article 10 – Responsabilité**

---

Le titulaire est responsable de la bonne exécution des prestations, en particulier en ce qui concerne la qualité des prestations. Il ne saurait dégager sa responsabilité de toute intervention extérieure dans l'exécution des prestations, sauf à rapporter la preuve que le fait, à l'origine du non-respect de ses engagements contractuels, ne lui est pas imputable à lui ou à un de ses sous-traitants.

## **Article 11 – Loi applicable**

---

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux administratifs français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au présent marché sont rédigées en français. Le tribunal compétent est le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion.

A ....., le .....  
Lu et Approuvé par le candidat  
(Signature + cachet)